

# Contre le CPE, le 7 MARS

## TOUS en GREVE et dans la rue !

à Toulon - 10h place de la liberté  
à Draguignan - 10h30 sous-préfecture

SUD Education Var avait appelé à la grève le 7 février, et appelle de nouveau à la grève pour le 7 mars. Même si nous pensons que cette journée de grève de 24h est tout à fait insuffisante, il nous semble absolument nécessaire de saisir cette occasion pour construire avant, pendant et après le 7 mars la lutte interprofessionnelle unitaire à la hauteur de l'enjeu qui est posé par ce projet anti-social.

Il est de la responsabilité des organisations syndicales de lycéens, d'étudiants et de salariés de s'engager résolument contre le CPE et de mettre toutes leurs forces dans la lutte pour faire céder le gouvernement dans son entreprise de casse du Code du Travail.

Les personnels de l'Education Nationale, et leurs organisations syndicales, ne doivent pas rester à l'écart de cette lutte pour le retrait du CPE et l'abrogation du CNE. Demain ce sont nos élèves, nos étudiants qui seront amenés à signer ces contrats, à travailler dans une précarité accrue ! Est ce cela que nous voulons leur donner comme vision d'avenir ???

**Refusons la précarité comme modèle social généralisé !**

**Refusons de travailler plus pour gagner moins !**

**Refusons les licenciements et la précarisation de nos vies !**

**Titularisation de tous les précaires, sans conditions !**

**Refusons le CNE et le CPE !**

**Retrait du Contrat Première Embauche !!!**

### Le CPE ne consolide que la précarité !

Après le vote de l'amendement gouvernemental qui crée le « contrat première embauche » (CPE), le premier ministre Dominique de Villepin a annoncé qu'il utilisait le 49-3 pour passer en force son projet de loi sur « l'égalité des chances ». Le choix du gouvernement est d'aller très vite pour détruire des pans entiers des droits des salariés. Après les retraites, la sécurité sociale, il s'attaque désormais au Code du Travail.

Le CPE est une véritable attaque contre les jeunes travailleurs et ceux qui sont en formation car il va étendre aux jeunes le principe du Contrat Nouvelle Embauche (CNE) prévu pour les entreprises de moins de 20 salariés.

Le CPE c'est l'exploitation des jeunes par la menace permanente qui pèsera sur eux d'être licenciés du jour au lendemain sans que les patrons ne soient tenus de se justifier. Durant les 2 années de « consolidation », les jeunes salariés ne pourront jouir des droits élémentaires du Code du Travail. Il leur sera impossible de contester tout licenciement abusif pour les motifs suivants : femmes enceintes, choix vestimentaires, orientation sexuelle, sécurité au travail, demande de paiement des heures supplémentaires, demande de formation, exigences revendicatives, grève... bref, 2 ans à fermer sa gueule !

### A travers le CPE c'est le CDI qui est attaqué !

La mise en place du CPE s'inscrit dans le cadre d'une logique de précarisation la société toute entière. La multiplication des contrats de travail précaires est l'illustration de cette volonté d'en finir avec le contrat de travail tout court. Déjà qu'à l'heure actuelle, les emplois qui se créent sont le plus souvent des contrats à durée déterminée (et à temps partiel pour les femmes !), rien n'est fait pour lutter contre la précarité au travail qui engendre la précarité sociale !

Du plan Borloo de « cohésion sociale » qui crée de nouveaux contrats précaires (CAE, CA, CI-RMA, CIE... pour remplacer les CES et CEC), au Contrat Nouvelle Embauche (CNE), en passant par le Contrat Dernière Embauche pour les seniors (CDE), puis maintenant le CPE, c'est la fin programmée du Contrat à Durée Indéterminée (CDI) comme contrat de référence.

Demain le « contrat unique » dont rêve le MEDEF verra la toute puissance des patrons s'exercer sur les salariés car il n'y aura plus de règles pour les protéger face à leurs employeurs. Les salariés ne sont plus considérés comme ayant un emploi stable, mais comme des variables d'ajustement de la gestion des entreprises.

### Refusons cette déréglementation planifiée du droit du travail !

**Cette attaque contre le droit du travail nous concerne toutes et tous.** Les futurs salariés du secteur privé qui devront signer des CPE, les salariés actuels qui seront mis « en concurrence » avec les jeunes (ces derniers seront obligés d'accepter plus de travail pour ne pas être licenciés), et à terme nous, salariés de la fonction publique. Demain, lorsque dans le secteur privé le droit du travail aura été taillé en pièces, que la précarité sera encore plus installée dans la fonction publique, il sera très aisé au gouvernement de réduire les droits des fonctionnaires en utilisant les mêmes prétextes que pour les retraites : il faut aligner les droits des uns sur les autres. Mais cela se fait toujours à la baisse !

**Mobilisons nous contre le CPE !!!**